

Le Président
Strasbourg, le 19 octobre 2016

Madame Carole PEZZOLI
Conservateur Régional des Monuments Historiques
Direction Régionale des Affaires Culturelles
67082 STRASBOURG CEDEX

Madame le Conservateur,

La Société pour la Conservation des Monuments Historiques d'Alsace souhaite attirer votre attention sur la menace qui pèse sur une maison en pan de bois sise 37A rue d'Adelshoffen à Schiltigheim et sur l'ensemble du lieu-dit *Dinghof* où elle se trouve (accès aussi par le n° 17 rue d'Adelshoffen).

L'ensemble de la parcelle (section 6, parcelle 3) a été acquis par la Ville de Schiltigheim et devait initialement être aménagé en verger. Le projet a été modifié pour édifier sur le terrain du *Dinghof* une zone d'habitation qui entraînera d'une part le déplacement de la maison à pan de bois. Celle-ci, qui date, d'après l'analyse de Brigitte Parent, de la fin du XVIIe siècle, doit être rebâtie un peu plus loin, près de ce qui restera du verger. Une étude archéologique du bâti permettrait de préciser la date de construction et l'évolution de cette maison, dont l'aspect s'apparente à celui d'autres maisons à loggia construites à Schiltigheim à la même époque (dossier du Service de l'Inventaire).

Par ailleurs, le *Dinghof* d'Adelshoffen était dès le début du Moyen Age une cour colongère (ou domaniale) du chapitre de Saint-Thomas de Strasbourg et semble avoir gardé cette fonction jusqu'à la Révolution. Il est possible que des bâtiments d'usage collectif (pressoir, cellier, grange, ...) aient été établis sur le terrain, où s'élève encore une grange du XIXe siècle et une remise en pan de bois. Des tessons de céramique culinaire, découverts en surface à côté de la maison, datent des 16^e-18^e siècles, d'autres indiquent une présence plus ancienne. Des sondages archéologiques permettraient d'avoir des informations sur

l'ancienneté de l'occupation du site et sur la structure de ce *Dinghof*, qui est le dernier du Bas-Rhin à pouvoir être examiné.

Nous attirons l'attention de vos services au sujet des travaux qui affecteront cette parcelle, afin qu'ils fassent le nécessaire pour éviter la démolition de cette maison du XVIIe siècle et permettre aux services culturels de la Région d'œuvrer pour mieux connaître l'histoire de la maison et celle de la cour colongère qui occupait au moins partiellement la parcelle.

Un dossier de demande de protection de la maison et du site a par ailleurs été déposé le 2 octobre à la Cellule de Protection des Monuments Historiques par Madame Berthe Beyer au nom de l' « Association des Riverains du Dinghof ».

Je vous prie d'agréer, Madame le Conservateur, l'expression de mes salutations les meilleures.